

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Lundi 29 mars 2021

L'an deux mille Vingt et UN le vingt Neuf Mars à 18 heures

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Antoine SALITOT est désigné à l'unanimité secrétaire permanente de séance et procède à l'appel nominal

Présidente :

Madame Caroline CAYEUX

Présents :

Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Franck PIA, Lionel CHISS, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Gregory PALANDRE, Laurent DELMAS, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN, Hubert, PROOT, Jean-Jacques DEGOUY, Jean-Pierre SENECHAL, Jacqueline MENOUBE, Chantal Tranchant (suppléante de Philippe DESIREST), Jean LEVOIR, Christine PRETTE, Marie-Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Michel ROUTIER, Patricia HIBERTY, Philippe ENJOLRAS, Martine MAILLET, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Marie DURIEZ, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Francis JOLY (suppléant de Alain ROUSSELLE), Isabelle SOULA, Guylaine CAPGRAS, Valérie GAULTIER, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Bruno GRUEL, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Philippe VIBERT, Mamadou LY (arrivé au dossier n°15), Anne-Françoise LEBRETON, Farida TIMMERMAN, David MAGNIER, Christophe GASPART, Peggy CALLENS (arrivé au dossier n°15), Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD (départ au dossier n°10), Vanessa FOULON, Grégory NARZIS, Nathalie KABILE, Marianne SECK, Frédéric GAMBLIN, Josée JAVEY, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Stéphane CAUCHOIS (suppléant de Dominique MORET).

Excusés :

Martial DUFLLOT, délégation spéciale ALLONNE, Jean-Charles PAILLART, Monette-Simone VASSEUR, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Didier LEBESGUE, Martine DELAPLACE, Régis LANGLET, Laurent, LEFEVRE, Christian Demay, Patrick SIGNOIRT, Charles LOCQUET Jérôme LIEVAIN, David CREVET, Yannick MATURA, Mehdi RAHOUI, Alexis LE COUTEULX.

Pouvoirs :

Dominique DEVILLERS représenté par Gérard HEDIN
Philippe VAN WALLEGHEM représenté par Jean-Louis VANDEBURIE
Hubert VANYSACKER représenté par Aymeric BOURLEAU
Halima KHARROUBI représentée par Franck PIA
Hatice KILINC SIGINIR représentée par Caroline CAYEUX

Date de la convocation : le mardi 23 mars 2021 - Date d'affichage : le vendredi 2 avril 2021

Nombre de présents :	Nombre de votants :
77 du dossier n°1 au dossier n°10	82 du dossier n°1 au dossier n°8
76 du dossier n° 11 au dossier n°14	<i>81 dossier n° 9 Mme Brigitte LEFEBVRE ne prend pas part au vote</i>
78 à partir du dossier n°15	<i>81 au dossier n°10 Mme Marianne SECK ne prend pas part au vote</i>
	81 du dossier n°11 au dossier n°14
	83 du dossier 15 au dossier 17
	<i>82 au dossier 18 Mr Jean-François DUFOUR ne prend pas part au vote</i>
	83 à partir du dossier n°19

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le lundi 29 mars 2021 à 18 h conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1 - Finances - vote des taux d'imposition 2021

Les membres du conseil communautaire acceptent **à la majorité** de reconduire pour 2021 les taux moyens pondérés issus des EPCI préexistants de cotisation foncière des entreprises (CFE) de 25,40 %, de taxe d'habitation (TH) de 9,99 % et de taxe foncière des propriétés bâties (FB) de 0,906 % ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à la majorité** de fixer le taux 2021 de taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB) à 2,18 % ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à la majorité** de fixer le taux 2021 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 4,51 % de la zone n°1 composée des communes de Allonne, Auneuil, Auteuil, Aux Marais, Beauvais, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Fouquenies, Frocourt, Goincourt, Guignecourt, Herchies, Juvignies, Le Mont-Saint-Adrien, Maisoncelle-Saint-Pierre, Milly-sur-Thérain, Nivillers, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rochy-Condé, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Nœud, Saint-Paul, Savignies, Therdonne, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse et Warluis;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à la majorité** de fixer le taux 2021 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 4,51 % de la zone n°2 composée des communes de Bailleul-Sur-Thérain, Bresles, Fouquerolles, Haudivillers, Hermes, Lafraye, La Neuville En Hez, La Rue Saint Pierre, Laversines, Le Fay Saint Quentin, Litz, Rémérangles et Velennes et de prendre acte de la fin de la période de lissage sur cette zone ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à la majorité** de fixer le taux 2021 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 6,93 % de la zone n°3 composée des communes de Maulers, Francastel, Luchy, Rotangy, Muidorge, La Chaussée du Bois d'Écu, Le Saulchoy, Crèvecœur-Le-Grand et Auchy-La-Montagne.

2 - Budget de l'exercice 2021 - autorisations de programmes et crédits de paiement

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité des suffrages exprimés** d'arrêter les autorisations de programmes et crédits de paiement pour l'année 2021 comme suit :

Pour le budget principal :

Les clôtures des autorisations de programme suivantes sont proposées :

- Maladrerie Saint-Lazare : cette autorisation, créée en 2005 n'a plus lieu d'être. -200710
- CFA, cette AP a été créée en 2007 et ne fait l'objet d'aucun mouvement depuis plus de 5 ans. Un solde, marginal, restait inscrit inutilement

Les ajustements et l'ouverture d'autorisations de programme sur les fonds de concours : Il convient de laisser, sur l'ancienne opération, les subventions votées sur l'ancien mandat, et d'ouvrir sur la nouvelle mandature, une nouvelle autorisation de programme. C'est ce qui est appliqué sur:

- le fonds de développement communautaire, le programme d'eaux pluviales, le fonds de concours voirie, l'aide à l'immobilier d'entreprise, le fonds de concours petit patrimoine rural.

Deux créations sont proposées

- Réhabilitation de l'école d'arts. 300000 €. Ces travaux auront lieu sur 2 ans
- Travaux sur les zones d'activités économique : 8 Millions. Ces travaux de voirie ont un coût important, la procédure des APCP permettra une meilleure gestion des opérations.

Pour le budget annexe transports

Acquisition de bus. Clôture de l'opération de programme, une nouvelle autorisation sera proposée après l'approbation de la nouvelle DSP.

3 - Budget primitif de l'exercice 2021 - budget principal et annexes

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes de l'agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	75 079 940,00 €	75 079 940,00 €
INVESTISSEMENT	17 807 653,00 €	17 807 653,00 €
TOTAL	92 887 593,00 €	92 887 593,00 €

PEPINIERE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	236 655,00 €	236 655,00 €
INVESTISSEMENT	120 101,00 €	120 101,00 €
TOTAL	356 756,00 €	356 756,00 €

ZONE DU HAUT VILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	2 715 000,00 €	2 715 000,00 €
INVESTISSEMENT	2 235 000,00 €	2 235 000,00 €
TOTAL	4 950 000,00 €	4 950 000,00 €

ZONE DE PINCONLIEU	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	171 400,00 €	171 400,00 €
INVESTISSEMENT	85 700,00 €	85 700,00 €
TOTAL	257 100,00 €	257 100,00 €

ZONE DE BEAUVAIS TILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	6 666 460,00 €	6 666 460,00 €
INVESTISSEMENT	6 093 460,00 €	6 093 460,00 €
TOTAL	12 759 920,00 €	12 759 920,00 €

ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	45 410,00 €	45 410,00 €
INVESTISSEMENT	45 405,00 €	45 405,00 €
TOTAL	90 815,00 €	90 815,00 €

ZAC SAINT MATHURIN	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	855 010,00 €	855 010,00 €
INVESTISSEMENT	855 005,00 €	855 005,00 €
TOTAL	1 710 015,00 €	1 710 015,00 €

ZA TRANSFEREES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	575 010,00 €	575 010,00 €
INVESTISSEMENT	575 005,00 €	575 005,00 €
TOTAL	1 150 015,00 €	1 150 015,00 €

ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	7 435 312,00 €	7 435 312,00 €
INVESTISSEMENT	11 321 368,00 €	11 321 368,00 €
TOTAL	18 756 680,00 €	18 756 680,00 €

SPANC	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	74 033,00 €	74 033,00 €
INVESTISSEMENT	37 825,00 €	37 825,00 €
TOTAL	111 858,00 €	111 858,00 €

TRANSPORTS	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	10 045 957,00 €	10 045 957,00 €
INVESTISSEMENT	2 213 860,00 €	2 213 860,00 €
TOTAL	12 259 817,00 €	12 259 817,00 €

GNV	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	496 122,00 €	496 122,00 €
INVESTISSEMENT	155 717,00 €	155 717,00 €
TOTAL	651 839,00 €	651 839,00 €

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés de la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés l'inscription budgétaire en faveur du concessionnaire de la ZAC Beauvais-vallée du Thérain, soit la société publique locale Société d'Aménagement de l'Oise (SPL SAO.) désignée par délibération du 26 juin 2015, d'une subvention d'investissement de 450 000 euros ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de reprendre la provision constituée en en 2016 pour un montant total de 358 054 euros pour les indemnités dues, par le SMDO, à Véolia suite à l'abandon du projet « Syméo ». Les indemnités ont pu être honorées par la reprise des soldes du syndicat.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés le remboursement partiel des avances faites sur le budget annexe du Haut Villé par le budget principal pour un montant de 1 750 000 euros.

4 - Budget annexe transports - subvention d'équilibre 2021

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de fixer le montant de la subvention allouée du budget annexe des transports à 1 668 575 euros en fonctionnement et 244 640 euros en investissement conformément aux projets de budgets primitifs 2021(budget principal et annexe des transports)

5 - Attribution de compensation prévisionnelle 2021

Les membres du conseil communautaire d'adoptent à l'unanimité les montants des attributions de compensation prévisionnelles 2021 pour un montant total de 21 429 479,27 €.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de procéder au mandatement des attributions de compensation positives (21 728 500, 93 €) mensuellement et au recouvrement des attributions de compensation négatives (- 299 021,66 €) trimestriellement.

6 - Convention de mutualisation couvrant la mise en place des services communs et des services mis à disposition entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB), la ville de Beauvais, le centre communal d'action sociale (CCAS) et l'office du tourisme

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** les conventions de mutualisation couvrant la mise en place des services communs et des services mis à disposition entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB), la ville de Beauvais, le centre communal d'action sociale (CCAS) et l'office du tourisme, les objectifs de deux nouvelles conventions sont les suivants :

- de remettre à plat un processus amorcé depuis des années et éprouvé via des dispositions successives globalement vertueux mais pouvant être amélioré ;
- de rendre le mécanisme plus simple à l'attention des élus et des services.

7 - Tableau des emplois

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** l'ajustement du tableau des emplois de la communauté d'agglomération du Beauvaisis comme suit :

Nature de la modification du tableau (motif)	Direction/ Service	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme (sauf indications contraires)	Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou le cas échéant, contractuel)	Nb
Création/ Suppression	Chantiers d'insertion	Encadrant technique Agent de maîtrise principal	Encadrant technique/ Cadre d'emplois des techniciens ou des agents de maîtrise	1
Création/ Suppression	Service carrière paye	Responsable adjoint service (réfèrent e retraite/paie)/ Attaché	Responsable adjoint service (réfèrent e retraite/paie)/ Cadre d'emplois des rédacteurs	1
Création/ Suppression	Médiathèques	Agent de médiathèque/ Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{re} classe	Agent de médiathèque/ Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	1
Création	Prévention -Santé sécurité au travail	/	Un agent de prévention des risques, accompagnateur social auprès des agents/ Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	1
Création/ Suppression (mutation)	SIG	Technicien SIG/ Technicien principal de 1 ^{re} classe	Technicien SIG/ cadre d'emplois des ingénieurs	1

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** la création d'un emploi, à la direction des ressources humaines, afin d'accompagner les agents et de prévenir des règles de santé et de sécurité au travail.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de la mise à disposition au bénéfice de la communauté d'agglomération du Beauvaisis d'un agent de la mairie de Crèvecœur-le-Grand afin d'entretenir la coulée verte sur le territoire de l'agglo à raison de 80% d'un temps complet du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

8 - Avenant au règlement relatif au régime indemnitaire

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité des suffrages exprimés** l'avenant au règlement relatif au régime indemnitaire précisant les modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité des suffrages exprimés** d'allouer à ce dispositif une enveloppe financière correspondant à 150 € par poste relevant du RIFSEEP au titre de l'année évaluée étant précisé, d'une part, que ce montant ne préjuge pas du montant individuel qui sera attribué à chaque agent et, d'autre part, qu'il sera révisé chaque année avec un objectif de progressivité visant à atteindre le montant de 200 € d'ici trois ans ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité des suffrages exprimés** d'appliquer l'ensemble de ces dispositions à compter de la campagne d'entretiens professionnels annuels 2021 (évaluation de l'année 2020).

9 - Habitat public – Aides à la pierre – subvention à Clésence pour l'opération de restructuration de l'immeuble situé 26 rue Carnot à Beauvais (ancien « Mc Donald's »)

Mme Brigitte LEFEBVRE ne prend pas part au vote

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de valider l'intervention de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à hauteur de 150.000 €, dans le cadre des aides à la pierre, pour la restructuration par Clésence de l'immeuble situé au 26 rue Carnot à Beauvais, comprenant la création de 18 logements.

10 - Politique de la Ville - contrat de ville – programmation 2021

Mme Marianne SECK ne prend pas part au vote

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la programmation du contrat de ville 2021, 81 actions ont été retenues (dont 9 reports 2020)

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente à solliciter une subvention auprès de l'Etat ou tout autre partenaire, pour les actions du contrat de ville portées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis (service prévention/sécurité, service des affaires culturelles, réseau des médiathèques du Beauvaisis, ...).

11 - Retrait de la communauté d'agglomération du Beauvaisis de l'agence d'urbanisme Oise les Vallées

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** le retrait de la communauté d'agglomération du Beauvaisis de l'agence d'urbanisme Oise les Vallées.

12 - Participation de la communauté d'agglomération à la 16ème session du concours European sur le thème « Villes vivantes »

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de devenir membre de l'association European-France pour les années couvrant la 16èmesession du concours European (2021-2022).

13 - Foncier - Acquisition de parcelles sur la commune de Crèvecœur-le-Grand sises lieu-dit le Gros Gallet

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'acquérir auprès de la commune de Crèvecœur-le-Grand les parcelles cadastrées section ZK n°177 pour 92 m², ZA n°178 pour 1248 m², ZA n°179 pour 1146 m², ZA n°180 pour 3000 m² et ZA n°181 pour 15936 m², soit une superficie totale de 21422 m² au prix de 10 € H.T le m², soit un total de 214220 € H.T, au vu de l'avis des Domaines, TVA en sus à la charge de l'acquéreur; en vue d'aménager une zone d'activités économiques.

14 - Foncier - ZAC Saint-Mathurin - Indemnisation des exploitants suite à la réalisation d'un diagnostic archéologique

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'indemniser les exploitants, ci-dessous, suite à réalisation d'un diagnostic archéologique

- EARL BIZET à hauteur de 10170,13 € ;
- EARL du WAGE à hauteur de 27373,74 €
- EARL LOUVET à hauteur de 8349,27 € ;
- M Christian FOURDRAINE à hauteur de 11238,89 €

15 - Présentation du rapport annuel d'activités du réseau urbain Corolis - Année 2019

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel d'activités du réseau urbain Corolis de l'année 2019

16 - Adhésion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au Club des villes et territoires cyclables

Les membre du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'adhérer au club des villes et territoires cyclables; afin de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien opérationnel, technique et juridique dans la mise en place de la politique cyclable de la Ville de Beauvais pour un montant de 2 400 € TTC ;

Les membres du conseil communautaire désignent à l'**unanimité** Monsieur Victor DEBIL-CAUX, représentant de la CAB au sein du club des villes et territoires cyclables.

17 - Convention de passage pour la collecte des déchets sur voies privées

Les membre du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la convention portant sur la collecte des déchets ménagers et assimilés sur voies privées sur le domaine Le Haut des Marettes, rue du Boulet à Allonne.

18 - Partenariat avec la fédération Française de cyclisme pour la labélisation « Site VTT-FFC » et le comité Départemental de cyclisme de l'Oise

Mr Jean-François DUFOUR ne prend pas part au vote

Les membre du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de reconduire le partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme, en mettant en place un seul site labélisé «site VTT-FFC» sur notre territoire qui sera composé dans une première phase de 14 circuits. La structuration en cours de l'offre d'itinéraires pour les activités de pleine nature permettra d'étoffer l'offre et de l'élargir à l'ensemble du territoire;

Les membre du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de signer la convention tripartite qui définira le rôle et les engagements de chaque partie. Cette nouvelle convention valable 3 ans et reconduite tacitement remplacera la convention numéro 109 «découverte en Beauvaisis rural» et la convention numéro 111 «Pays du Beauvaisis». Au titre de cette convention, la communauté d'agglomération du Beauvaisis s'engage à acquitter une cotisation annuelle de 900 €;

Les membre du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de désigner le comité départemental de cyclisme de l'Oise comme «club support» afin d'assurer une cohésion sur l'ensemble de notre territoire;-d'approuver l'engagement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans le développement de la pratique du VTT



19 - Stratégie de développement des activités de pleine nature

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** l'engagement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans la stratégie de développement des activités de pleine nature, dont le plan d'action, il s'agit d'une offre multi-pratiques: randonnées, VTT, équestre

Etape 1 : Printemps 2021-Eté 2021

- 1) Conception d'itinéraires ;
- 2) Inscription et conventionnement ;
- 3) Balisage et signalétique équipements
- 4) Promotion et communication-

Etape 2: Automne 2021 -Eté 20221

- 1) Conception d'itinéraires ;
- 2) Inscription et conventionnement ;
- 3) Balisage et signalétique équipements
- 4) Promotion et communication

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de lancer la partie opérationnelle du projet et la mise en place de la phase 1 du projet

20 - Taxe de séjour intercommunale - Communauté d'agglomération du Beauvaisis **Délibération retirée**

21 - Équipements culturels - conservatoire du Beauvaisis - convention de partenariat avec le comité de gestion du Théâtre du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention de partenariat avec le comité de gestion du Théâtre du Beauvaisis, afin de pouvoir proposer aux élèves du conservatoire des actions culturelles sur le premier semestre de l'année 2021.

La séance est levée à 20 heures 06

Fait à Beauvais le 29 mars 2021

Pour Extrait conforme,

Caroline CAYEUX,



Présidente de la communauté
d'agglomération du Beauvaisis

